

Résultats d'une enquête de la Protection Suisse des Animaux PSA auprès des cantons sur les animaux blessés/tués dans les clôtures



Dans le cadre de la mise à jour de la feuille d'information de la PSA fréquemment utilisée et citée «Clôtures sûres pour les animaux de rente et sauvages», une enquête sur les animaux blessés/tués dans les clôtures a été envoyée à tous les cantons au printemps 2020 avec le concours de la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche (CSF).

Toutes les réponses ont été collectées, dépouillées et ont fait l'objet d'un remerciement. 13 cantons et demi-cantons (AG, BE, BL/BS, FR, NW, OW, SG, SZ, TG, TI, VS, ZG) ont répondu à l'enquête. Les informations fournies par 10 cantons ont pu être utilisées et ont constitué la base de données.

Restitution inégale des données de gibier péri dans les statistiques de chasse

Les cantons enregistrent de manière inégale les décès d'animaux dans les clôtures. Certains cantons font figurer explicitement le gibier péri dans les clôtures dans leurs statistiques correspondantes, d'autres les font tout simplement entrer dans les catégories «autres accidents» ou «autres causes». Il serait souhaitable d'avoir une classification cohérente et aussi détaillée que possible. Ainsi, les données pourraient être encore mieux comparées et les causes possibles et les mesures futures pourraient être mieux évaluées.

Chaque année, 3000 à 4500 animaux sauvages meurent dans les clôtures, bien plus s'y blessent

Les chiffres absolus et spécifiques de gibier péri ont été utilisés pour le calcul. De plus, la part calculée d'animaux périssant dans les clôtures et figurant dans les catégories «autres causes» et

«autres accidents» a été ajoutée. Sur la base de l'estimation prudente des cas non recensés, la somme obtenue s'en est trouvée doublée, voire triplée. Il en résulte une estimation de 3000 à 4500 animaux sauvages mourant chaque année dans d'atroces souffrances dans les clôtures. Le nombre d'animaux blessés est probablement au moins 3 à 4 fois plus élevé, par conséquent supérieur à 10 000 animaux.

Sur l'ensemble du territoire suisse, le plus grand nombre d'accidents mortels dans les clôtures concerne les chevreuils, à hauteur de 70%. Viennent ensuite les renards (14%), les oiseaux (6%) et les cerfs (5%), sachant que les proportions peuvent considérablement varier selon les cantons.

Les filets de pacage s'avèrent être des pièges

L'analyse de la problématique des systèmes de clôture a donné des résultats sans équivoque. Plus de 70% des animaux sont morts dans d'atroces souffrances, pris dans des filets de pacage. Les treillis noués et les clôtures avec cordons étaient moins problématiques, mais restaient respectivement responsables de 6% des décès. Relativement peu d'animaux sont morts dans des barbelés (1%). Il est toutefois permis de supposer que de nombreux animaux se sont blessés avec ce système de clôture inadapté et ne sont morts que plus tard de la suite de ces blessures. La PSA appelle depuis longtemps à une interdiction nationale des clôtures en fil de fer barbelé.

Sur la base de ces données actuelles, la Protection Suisse des Animaux PSA a révisé et mis à jour sa feuille d'information «Clôtures sûres pour les animaux de rente et sauvages»* qui a fait ses preuves. Par ailleurs, la PSA fera campagne au niveau politique pour proposer et mettre en œuvre des améliorations et des solutions concernant la protection des animaux en relation avec les clôtures.

Nous remercions la CSF pour son précieux soutien et tous les représentants des cantons pour leurs réponses.

*www.protection-animaux.com/publications/animaux_sauvages/infothek/mb_clotures.pdf

Samuel Furrer, Dr sc. nat., zoologue, Directeur du Domaine technique PS

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

3/2021

Part des types de clôtures responsables des animaux tués

